

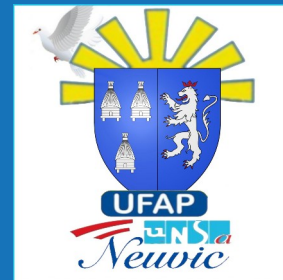


UNSa Justice

CD NEUVIC

ufapneuvic@gmail.com

« Les risques du métier »



Neuvic, le 29/06/2026

Il y a quelques jours, l'un des nôtres a été lâchement agressé dans l'exercice de ses fonctions.

Aujourd'hui, alors que sa reprise de service approche, une ligne rouge ne peut être franchie.

Un agent agressé n'a pas à croiser son agresseur sur son lieu de travail. Jamais !!

Envisager la réaffectation de la victime plutôt que l'éloignement de l'auteur constitue un signal désastreux et une réponse totalement inacceptable.

Face à une telle agression, nous attendons de notre hiérarchie des actes, pas des intentions. Il est hors de question de banaliser ces violences ou de les considérer comme un simple « risque du métier » que les personnels devraient accepter en silence.

Chaque agression contre un surveillant est une attaque contre l'ensemble des personnels pénitentiaires. Si l'institution ne protège pas ceux qui la servent, elle envoie un message d'impunité à ceux qui s'en prennent à eux.

Nous exigeons donc que notre administration prenne immédiatement ses responsabilités. Au-delà d'une simple demande de transfèrement, nous demandons que notre direction use de tout son poids auprès des autorités régionales afin que cette procédure soit engagée et exécutée dans les plus brefs délais.

Le **Code de déontologie**, récemment remis à chaque agent, nous rappelle chaque jour nos devoirs. Nous les assumons avec professionnalisme et loyauté.

Il appartient désormais à notre direction d'être à la hauteur de ses propres obligations : protéger ses personnels, garantir leur sécurité et leur permettre d'exercer leurs missions sans avoir à revivre quotidiennement le traumatisme d'une agression.

Protéger les personnels n'est pas une option. C'est une obligation.

Le bureau UFAP de Neuvic